

# ANNEXE 1

## CNDS 2018

Cette année la procédure de demande de subvention CNDS s'effectue obligatoirement via :

### **le « Compte Asso » (remplace e-subvention)**

(<http://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>)

1. Créer un compte avec une adresse mail générique (pas d'adresse mail personnel)
  - Il faudra valider le mail grâce au lien reçu
2. Rechercher son association via le n°RNA ou le n°SIREN
  - Les informations dont l'administration dispose au sujet des associations par le n° RNA ou le n° SIREN, sont directement intégrées dans le compte Asso.
3. Vérifier et compléter les données
4. Faire la demande de subvention (**à partir du 15 mars**)
  - Cette procédure va générer, en fin de demande, un formulaire CERFA (12156\*05), qu'il faudra enregistrer.

**Attention** : Un code d'intervention vous sera communiqué prochainement afin de transmettre le dossier de subvention vers le bon service.

**Date limite pour faire la demande de subvention = 02 avril 2018 (minuit)**

### CONSEILS :

- Vous êtes invités à préparer et à formaliser votre demande sur un document word afin de gagner du temps dans le remplissage des champs dans compte Asso.
- Possibilité de joindre à la demande tous les documents souhaités (10 Mo par pièce jointe)
- Numériser sur l'ordinateur tous les documents à joindre pour gagner du temps
- Enregistrer après chaque action (pas de lien de reprise)
- Déconnexion après 30' d'inactivité (pas de clic sur « suivant » ou sur « enregistrer »)
- Chaque action est une 1<sup>ère</sup> demande pour 2018 car 1<sup>ère</sup> année de compte Asso
- Demande pluriannuelle = OUI demande d'emplois / **NON pour les autres actions**